



Au terme de l'article 37 de la loi 2019-828 du 06 aout 2019 de transformation de la fonction publique, les collectivités de plus de 80 000 habitants doivent publier chaque année la somme des 10 rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre. Au Conseil Départemental de la Guadeloupe le somme des 10 rémunérations les plus élevées est la suivante :

SIREN	Dénomination de l'employeur	Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois	Commentaires
229710017	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE GUADELOUPE	2019	1 094 002,61	5	5	120	
229710017	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE GUADELOUPE	2018	1 073 900,42	5	5	120	